

ACI CLASSIQUE

 Attention, ce tableau n'a pas vocation à ce tableau ne constitue pas une base de calcul de la rémunération. Il ne reflète pas l'ensemble des éléments pris en compte dans ces calculs, notamment les majorations et les paliers.

ACCES AUX SOINS

INDICATEURS	TYPE	DESCRIPTION	PIECES JUSTIFICATIVES	VALORISATION	CHANGEMENT PAR RAPPORT A L'AVENANT 1
Accessibilité de la structure	Socle	Ouverture de la MSP : - Lundi au vendredi pendant 12h par jour - Samedi matin pendant 4h minimum - Pendant les vacances scolaires avec fermeture maximum pendant 3 semaines pendant les congés scolaires de l'année Attention, minoration appliquée en cas d'amplitude horaire inférieure	Transmission d'une copie de la charte d'engagement qui précise la garantie de service offert aux patients* <i>*Modèle en annexe</i>	4100€ Minoration : - 10h à 12h par jour : 420€ - 8h à 10h par jour : 1050€ - fermeture le samedi matin : 840€ - fermeture pendant 3 semaines max : 140€ <i>Attention, non validation si fermeture supérieure à 3 semaines pendant les congés scolaire ou fermeture hors congés scolaires</i>	Changement du montant : 5600€ fixe
Organisation des soins non programmés	Socle	Organisation pour recevoir chaque jour ouvré les patients ayant besoin de soins non programmés.	Détailler l'organisation mise en place pour accueillir les patients au sein de la charte d'engagement	1 500 €	NOUVEAU
Réponses aux crises sanitaires graves	Socle	1) Rédaction d'un plan de préparation qui doit s'articuler avec la mission crise sanitaire de la CPTS 2) Mise en œuvre d'actions : si crise, toutes les actions pouvant répondre aux besoins sont valorisées	Transmission du plan de préparation et tout documents attestants de la mise en place des actions en cas de crise	1) Montant fixe de 700€ pour la rédaction du plan 2) Montant variable selon la patientèle de la structure de 2450€ en fonction de la patientèle de référence	RAS
Diversité de soins médicaux et paramédicaux	Optionnel	Niveau 1 : présence parmi les associés et les salariés d'au moins une profession médicale (hors MG) ou pharmacien d'officine OU de 3 professions paramédicales différentes Niveau 2 : Au moins une profession médicale (hors MG) ou pharmacien d'officine ET 3 professions paramédicales différentes	Trasmission au fil de l'eau de la liste des PS associés ou salariés de la structure avec nom, prénom, numéro AM, numéro RPPS, profesion ou spécialité médicale <i>Seuls les PS au 31 décembre sont pris en compte</i>	Niveau 1 : 2100€ Niveau 2 : 2100€ Le montant du niveau 1 se cumule avec le niveau 2	RAS
Consultations de spécialistes de second recours ou accès à une sage-femme ou chirurgien-dentiste ou pharmacien extérieurs à la structure	Optionnel	Niveau 1 : organisation de consultations de second recours (hors spécialité médicale ou MG), sage-femmes ou chirurgiens dentistes ou pharmaciens d'officine par des professionnels extérieurs à la structure 2 jours par mois Niveau 2 : organisation de consultations de second recours (hors spécialité médicale ou MG), sage-femmes ou chirurgiens dentistes ou pharmaciens d'officine par des professionnels extérieurs à la structure 2,5 jours par semaine	Tranmission au fil de l'eau de la liste des PS vacataires au cours de l'année : nom, prénom, numéro AM, numéro RPPS, profesion ou spécialité médicale <i>Seuls les PS au 31 décembre sont pris en compte</i>	Niveau 1 : 2100€ Niveau 2 : 2100€ Le montant du niveau 1 se cumule avec le niveau 2	RAS
Mission de santé publique	Optionnel	Une mission de santé publique à choisir dans la liste des thèmes listés en annexe 2 ou en cohérence avec le PRS	Fiche à transmettre	2450€ variable selon la patientèle de la structure par mission réalisée dans l'année écoulé 2 mission maximum 1400€ fixe versé pour la réalisation de 2 missions si MSP intègre un IPA salarié ou associé	RAS

Engagement des usagers	Optionnel	Niveau 1 : mise en place d'actions pour améliorer les services offerts par la structure fondés sur la consultation des patients et le recueil de leur expérience au sens large. EX : questionnaire type Proms/Premis, entreitns, focus groupe, etc... OU Mise en place d'actions pour améliorer le services offerts par la structure par la participation à des campagnes structurées accessibles pour toutes les MSP volontaire. Questionnaire validé par la HAS issu des expérimentations PEPS/IPEP via la plateforme EvalSanté Niveau 2 : mise en place d'action de partenariat entre la structure et les usagers	Niveau 1 : questionnaire standardisé, entretiens ou focus groupe OU engagement de la structure dans une campagne structurée réalisée via EvalSanté Niveau 2 : désignation d'un référent usager dans les groupes de travail ou ateliers d'ETP, création de comité, etc...	Niveau 1 : - 1000€ fixe (actions basées sur la consultation) - 1000€ fixe (actions basées sur des campagnes via EvalSanté) + 7€ par questionnaire complété dans la limite de 2500€ Attention, les montants ne sont pas cumulatifs Niveau 2 : 2100€ variable en fonction de la patientèle Les niveaux 1 et 2 se cumulent	Intégration du questionnaire standardisé de la HAS pour le niveau 1. Montant niveau 1 diminue (1400€ avant) si on ne réalise pas le questionnaire standardisé. Montant niveau 1 peut augmenter si beaucoup de réponse au questionnaire standardisé.
Soins non programmés en lien avec le SAS	Optionnel	1) Soit au moins 50% des MG participent au SAS dans les conditions de la convention médicale OU 2) Structure s'organise pour prendre en charge les sollicitations du régulateur du SAS selon les capacités de la structures	1) Transmission au SAS de la liste des MG s'inscrivant dans le dispositif 2) Vérification de la réponse aux sollicitation du régulateur SAS opérée sur la base des infos issues des plateformes de régulation	1400€ fixe si l'ensemble des MG de la MSP s'engagent dans le dispositif ou si MSP prend en charge toutes les sollicitations du régulateur SAS 700€ si 50% des MG s'engagent dans le SAS	RAS
TRAVAIL EN EQUIPE					
INDICATEURS	TYPE	DESCRIPTION	PIECES JUSTIFICATIVES	VALORISATION	CHANGEMENT PAR RAPPORT A L'AVENANT 1
Fonction de coordination	Socle	Coordination assurée par des personnes exerçant au sein de la structure ayant un temps dédié ou par du personnel recruté pour cette fonction. Les missions sont : - Animation de la coordination interprofessionnelle - Coordination des parcours et des dossiers patients - Suivi de l'utilisation du SI et organisation du travail de production de données de santé - Relation avec les institutions ou collectivités	Documents attestant de la mise en place d'une fonction de coordination : contrat de travail, fiche de poste, etc...	7000€ fixe + 11 900€ variable jusqu'à 8000 patients + 7700€ variables au-delà de 8000 patients Les montants sont variables selon la patientèle de la structure	RAS
Protocoles pluriprofessionnels	Optionnel	Etablir des protocoles pour la prise en charge et le suivi des patients* <i>*Critères d'évaluation et thématiques précisés dans l'avenant</i>	Transmission des protocoles	700€ par protocole avec 8 protocoles max + 280€ par protocole si MSP a un IPA libéral ou salarié dans l'équipe	RAS
Concertation pluriprofessionnelle	Optionnel	Réalisation de 6 réunions entre professionnels autour de cas patient afin de définir la stratégie de pris en charge et coordonner sa mise en place Rémunération maximale si le nombre de dossiers étudiés correspond à 5% des PMT présentant une ALD ou +75ans.	Calendrier des réunions avec nombre de dossiers par réunion. CR des réunions peuvent être demandées par le service médical.	7000€ variables selon la patientèle et proratisés au regard du taux atteint + 1400€ si IPA intégré dans la MSP	RAS
Formation des jeunes professionnels	Optionnel	Accueil d'au moins 2 stagiaires par an selon les modalités d'accueil propre à chaque profession (DJ compris) 3ème et 4ème stage peuvent être valorisés Accueil d'au moins 3 étudiants réalisant leur service sanitaire en santé est valorisé	Attestation de stage à transmettre et des conventions de stage afin d'identifier : nom, profession concernée et date de réalisation du stage	3150€ fixe pour 2 stages 1575€ fixe par stage pour le 3ème et 4ème stage 450€ fixe pour l'accueil à minima de 3 étudiants pour leur service sanitaire	Ajout de l'accueil des étudiants pour service sanitaire
Coordination externe	Optionnel	Mise en place d'une procédure de transmission des données de santé nécessaires à la prise en charge des patients vers les professionnels de santé extérieurs à la structure, établissements sanitaires, services médico-sociaux, intervenants sociaux	Documents attestant la mise en place des ces procédures de transmission des données	1400€ variable en fonction de la patientèle de la MSP	RAS

Démarche qualité	Optionnel	Niveau 1: le diagnostic de maturité Désigner un référent qualité en charge d'animer et suivre la démarche auprès de l'équipe. Identifier une action d'amélioration en fonction de la situation de la structure et déterminer un objectif d'amélioration. Niveau 2 : la planification et mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de la qualité Définir les points à améliorer et le plan d'actions à mettre en œuvre et déployer le plan d'action Niveau 3 : La production de résultats et les conclusions Fournir des données qualitatives et quantitatives (bilan) permettant une analyse critique des actions mises en place. Établir si l'objectif est atteint ou si un nouveau plan d'actions doit être mis en place	Tout document pouvant attester de l'avancement des démarches en fonction des niveaux	Niveau 1 : 700€ fixe Niveau 2 : 1400€ variable Niveau 3 : 2100€ variable Les montants sont variables selon la patientèle de la structure Les montants se cumulent entre eux	RAS
Saté environnementale	Optionnel	La MSP doit s'engager dans les 2 volets et valider a minima 1 action dans chacun des volets Volet 1 : Décarboner Niveau 1 - Réaliser une évaluation des principaux postes d'émissions de CO2 de la structure et identifier les actions prioritaires - Sensibiliser les PS aux enjeux de transition écologique du secteur de la santé - Avoir une politique de gestion des déchets - Mettre en oeuvre au moins une action expérimentation "soins éco-responsables ou lutte contre le gaspillage" Niveau 2 - Diminution des transports en réalisant des prescription de transports partagés - 1 protocole pluripro sur le thème transversal "soins éco-responsables" - Former une majorité des PS aux enjeux de transition écologique dans la santé + les nouveaux arrivants Volet 2 : Santé environnementale Niveau 1 - Sensibiliser les PS aux enjeux de la santé environnementale - Avoir une politique d'achat et sélection des produits dont la compo et les matières premières sont connues (sans CMR et perturbateurs endocriniens) - Conseil et affichage à destination des patients sur les liens environnement et santé Niveau 2 - Actions de prévention sur des déterminants de santé environnementaux - Former les PS aux enjeux de santé environnementale	Document attestant de la mise en place des outils/ actions	Niveau 1 : 850€ fixe si MSP a engagé 3 actions de niveau 1 Niveau 2 : 1650€ fixe si la MSP a engagé 2 actions additionnelles de niveau 2 Les niveaux 1 et 2 se cumulent	NOUVEAU
SYSTÈME D'INFORMATION PARTAGE					
INDICATEURS	TYPE	DESCRIPTION	PIECES JUSTIFICATIVES	VALORISATION	CHANGEMENT PAR RAPPORT A L'AVENANT 1
Système d'information référencé SEGUR	Socle	Avoir un SI référencé SEGUR intégrant les fonctionnalités minimales nécessaires au fonctionnement d'une MSP A partir du 1er janvier 2028 l'ensemble des PS de la structure utilisent un logiciel référencé Ségur vague 2 (arrêté du 30 avril 2025 relatif à un programme de financement destiné à encourager l'équipement numérique des médecins de ville)	Facture du logiciel, bons de commande ou contrats d'abonnement avec date d'acquisition de l'équipement	3500€ fixe + 1400€ par PS (code de la santé publique) associés de la structure jusqu'à 16 professionnels + 1050€ par PS au-delà de 16 professionnels Rémunération versée au prorata à partir de la date d'acquisition du logiciel	Suppression des 2 niveaux avec obligation de passer sur un SI niveau 2